

**COMMUNE DU MUY**  
**AM/PM/2026 N°026****ARRETE DU MAIRE**

Réglementation particulière au stationnement et à la circulation avenue de la Tour  
A l'occasion de l'exposition de véhicules militaires  
Du samedi 16 mai 2026 au dimanche 17 mai 2026

**LE MAIRE DU MUY,**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2 ;

VU le code de la route et notamment son article R 417-10 ;

VU la demande formulée le 1<sup>er</sup> avril 2026 par monsieur Gilles MALFIONE, président de l'association « AIRBORNE DRAGOON FORCES » sise 79, avenue de la Tour – 83490 Le Muy », sollicitant le stationnement et la circulation interdite, avenue de la Tour, dans le cadre d'une exposition de véhicules militaires qui a lieu du samedi 16 mai 2026 au dimanche 17 mai 2026 ;

**CONSIDERANT** qu'il convient d'assurer la sécurité publique ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Le stationnement de tous les véhicules est interdit du samedi 16 mai 2026 à 12h00 au dimanche 17 mai 2026 à 19h00, avenue de la Tour, dans le cadre de la manifestation.

**ARTICLE 2** : La circulation de tous les véhicules est strictement interdite le dimanche 17 mai 2026 de 06h00 à 19h00, avenue de la Tour, dans le cadre de la manifestation.

**ARTICLE 3** : Des panneaux de réglementation temporaire sont mis en place par les agents du centre technique municipal.

**ARTICLE 4** : Tout véhicule constaté en infraction au présent arrêté peut être verbalisé et mis en fourrière par le chef de la police municipale ou l'officier de police judiciaire de la brigade de proximité de la gendarmerie nationale.

**ARTICLE 5** : Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ou par requête (Rue Racine 83000 Toulon) dans les deux mois à compter de la publication du présent arrêté.

**ARTICLE 6** : Ampliation du présent arrêté est transmise au/à :

- Chef de la police municipale du Muy
- La brigade de proximité de la gendarmerie nationale du Muy
- Responsable des services techniques du Muy
- Pétitionnaire

**Qui sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.**

Mis en ligne sur le site du Muy « ville-lemuy.fr »

Date :

13 AVR. 2026

LE MUY, le 7 avril 2026

Le Maire,

**Romain VACQUIER**

